



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

DOSSIER DE PRESSE



Inès Gomis-Maire : 01 55 07 25 43 igomis-maire@sosve.org

.....
SOS Villages d'Enfants
6 Cité Monthiers
75009 PARIS
Tél : 01 55 07 25 25
Fax : 01 49 95 02 85

L'affection source de reconstruction



« L'affection est le socle de notre action, l'engagement personnel et la rigueur professionnelle en sont les garants. Nous sommes convaincus qu'un enfant a toutes les chances de pouvoir se construire s'il se sent aimé et s'il peut aimer en retour ».

Dans le cadre d'un placement de longue durée, les enfants accueillis dans les villages d'enfants SOS sont confiés à une mère SOS qui les élève jusqu'à leur autonomie. Elle leur offre un cadre affectif et éducatif stable, indispensable à leur développement. Ils grandissent dans une vraie maison qui devient la leur, où s'organise leur nouvelle vie. Ils y vivent selon un mode de vie familial.

L'ensemble des maisons constitue un village d'enfants SOS placé sous la responsabilité d'un directeur. Les enfants sont accompagnés par une équipe éducative au quotidien et dans la durée jusqu'à leur insertion sociale et professionnelle.

Nos missions



Accueillir les enfants isolés et sans soutien parental

Les enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents pour leur protection sont au cœur de l'action de SOS Villages d'Enfants.

En France et partout dans le monde, chaque village d'enfants SOS compte 10 à 15 maisons familiales. Elles accueillent chacune entre 5 et 12 enfants et leur mère SOS. Les maisons familiales forment un village d'enfants SOS qui s'intègre dans son environnement.

Soutenir les familles

De nombreux enfants dans le monde sont menacés d'abandon. Pour sauver ces enfants des dangers de la rue et de l'exclusion, SOS Villages d'Enfants développe des Programmes de Renforcement de la Famille : les enfants sont nourris, suivis médicalement et scolarisés. Il est proposé aux parents un accompagnement, destiné à favoriser l'autonomie de la famille et le maintien de la cellule familiale. Ces Programmes de Renforcement de la Famille impliquent l'engagement des adultes, sous forme d'un partenariat limité dans le temps.

En France, des Programmes de Renforcement des Familles ont été mis en place en accompagnement et soutien à la parentalité.

Eduquer et soigner

Dans de nombreuses régions du monde où les infrastructures scolaires sont inadéquates ou inexistantes, SOS Villages d'Enfants construit des écoles, des jardins d'enfants, pour donner aux enfants les moyens de devenir autonomes et de s'assurer un avenir.

SOS Villages d'Enfants agit pour la prévention et la santé des enfants des villages SOS et des familles environnantes : PMI (Protection Maternelle et Infantile), dispensaires, suivi médical, planning familial...



Préserver le lien fraternel, c'est fondamental

Le cœur du projet associatif de SOS Villages d'Enfants repose sur son engagement à accompagner les frères et sœurs sur le long terme en leur permettant de vivre une relation affective et éducative avec un adulte de référence qui s'engage à leurs côtés durant toute la durée du placement avec la possibilité de maintenir des liens au-delà.



Nous pensons que « **le lien fraternel est une réelle ressource pour l'enfant** ». Chercheurs, travailleurs sociaux et pouvoirs publics s'accordent sur ce constat : un lien fraternel maintenu peut être l'assurance d'un développement et d'un avenir meilleur. Il peut être une ressource, voire la seule ressource d'un enfant devenu adulte qui n'aura pas d'autre appui familial que celui d'un « grand frère » ou d'une « grande sœur », lorsque les parents sont défailants ou absents.

Nos Origines



Dans l'Europe dévastée de la seconde guerre mondiale, 2 millions d'orphelins émergent des décombres. Accueillis dans des orphelinats de fortune, frères et sœurs sont bien souvent séparés.

Emu par la détresse de ces enfants, un jeune médecin autrichien, le Docteur Hermann Gmeiner crée le premier village d'enfants SOS à Imst en Autriche en 1949.

En France, c'est après sa rencontre avec le fondateur autrichien qu'un jeune enseignant du Nord, Gilbert Cotteau, se lance dans la création du 1^{er} village d'enfants SOS à Busigny en 1956. La France sera d'ailleurs le premier pays à adopter le concept développé par Hermann Gmeiner.

A l'origine de SOS Villages d'Enfants, une idée simple et généreuse : offrir aux enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents dans le cadre du placement le bonheur de grandir ensemble dans la chaleur et la sécurité d'une nouvelle vie de famille.

Au fil des décennies, le projet de SOS Villages d'Enfants s'est confirmé autour de l'accueil de fratries en villages d'enfants SOS, en France et dans le monde.

Pour répondre toujours mieux aux besoins des enfants, la mission de SOS Villages d'Enfants s'est élargie avec des actions en faveur de la prévention de l'abandon, de l'éducation et de la santé.

Dates clés

1949 : Le premier village d'enfants SOS est construit à Imst en Autriche.

1956 : Construction du premier village d'enfants SOS à Busigny (Nord).

1963 : Ouverture en Corée du premier village d'enfants SOS situé dans un pays en développement.

1964 : Toutes les associations nationales se regroupent au sein de la Fédération SOS Villages d'Enfants International dont le siège est à Innsbruck en Autriche.

1969 : L'association française SOS Villages d'Enfants est reconnue d'utilité publique.

2006 : SOS Villages d'Enfants France célèbre son 50^e anniversaire.

2009 : SOS Villages d'Enfants International fête son 60^e anniversaire.

2011 : Inauguration du 14^e village d'enfants SOS à Persan (Val d'Oise).

2014 : Inauguration du village d'enfants SOS de Khouloum (Mali).

2016 : 60^e anniversaire de SOS Villages d'Enfants France.

Inauguration du village d'enfants SOS de Fort Dauphin, à Madagascar.

2018 : 1^{re} pierre du village d'enfants SOS de Lion d'Angers (Maine-et-Loire).

Inauguration du village d'enfants SOS de Beauvais-sur-Matha (Charente-Maritime).

2019 : Inauguration du village d'enfants SOS de Gémozac (Charente-Maritime).

1^{re} pierre du village d'enfants SOS de Besse-sur-Issole (Var).

En 2019, tout en restant attentive au contexte marqué par la crise financière, économique et sociale, SOS Villages d'Enfants, qui conduit son action dans la durée, maintient ses engagements stratégiques et poursuit son développement.

□ **Accueillir plus d'enfants isolés**

FRANCE

○ **De nouveaux villages d'enfants SOS**

Ils s'inscrivent dans le cadre de la politique départementale de la protection de l'enfance.

L'inauguration du village d'enfants SOS de **Gémozac**, en Charente-Maritime, a eu lieu le 13 avril 2019. Les premiers enfants avaient été accueillis dès la livraison des premières maisons familiales, en juillet 2018. Ils sont aujourd'hui 32. Le village d'enfants SOS était inauguré par Dominique Bussereau, Président du Département de la Charente-Maritime, Daniel Barroy, Président de SOS Villages d'Enfants France, Loïc Girard, Maire de Gémozac, et Elsa Da Silva, directrice du village d'enfants SOS de Gémozac.

Un 17^e village d'enfants SOS est en construction dans le Var, à **Besse-sur-Issole**. La 1^{re} pierre a été posée le 14 juin 2019. La cérémonie officielle a réuni Marc Giraud, Président du Département du Var et Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée, Claude Ponzo, maire de Besse-sur-Issole et Daniel Barroy. L'ouverture est prévue en 2020.

MONDE

○ **1^{re} année scolaire de l'école SOS de Khouloum (Mali)**

Le 4^e village d'enfants SOS du Mali, inauguré à Khouloum en février 2014, comprend 15 maisons familiales qui accueillent plus de 100 enfants et un jardin d'enfants. La construction d'une école primaire et secondaire SOS a été lancée en 2017, dans cette région où l'accès à l'éducation est un enjeu crucial. L'établissement a ouvert ses portes pour la rentrée scolaire 2018-2019, avec 344 élèves pour cette première année de fonctionnement. Ils seront à terme plus de 400, du village d'enfants SOS, du programme de Renforcement de la Famille et des communautés environnantes.

○ **Développement du projet RECORDE au Burkina Faso et au Mali**

Initié par SOS Villages d'Enfants et soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Gouvernement de la Principauté de Monaco, le projet RECORDE (Renforcement des organisations de la société civile locale pour mieux prévenir la perte de la prise en charge parentale et promouvoir les droits de l'enfant) a été lancé en 2017. D'une durée de 3 ans, il a pour objectif de prévenir les ruptures familiales et de promouvoir les droits de l'enfant. Il est mis en œuvre dans 13 localités du Burkina Faso et du Mali pour accompagner les familles très vulnérables et les communautés dans la prise en compte des droits de l'enfant. 12 familles ont déjà quitté le programme car ayant atteint un niveau suffisant d'autonomie.

□ Dispositifs complémentaires

FRANCE

- **Les Services d'Accueil Familial Immédiat (SAFI)** accueillent les fratries au sein d'une maison du village d'enfants SOS, dans le cadre de l'accueil d'urgence. Une évaluation permet de proposer une orientation adaptée.
- **Les Programmes de Renforcement des Familles (PRF)** s'inscrivent dans un dispositif de prévention et de protection de l'enfance qui vise à soutenir l'enfant et sa fratrie en aidant les parents à exercer pleinement leurs responsabilités grâce à un service d'accompagnement à la parentalité.
- **Les Maisons des Familles** sont dédiées aux rencontres parents/enfants et permettent des temps partagés de vie familiale.
- **Les Espaces de Transition** proposent à des jeunes d'expérimenter une autonomie progressive au sein d'une maison ou d'un appartement.

SOS VILLAGES D'ENFANTS EN CHIFFRES

SOS Villages d'Enfants France est membre de SOS Villages d'Enfants International :

- **70** ans d'existence
- Présence dans **136** pays et territoires
- **Près de 74 000** enfants et jeunes sont accueillis dans **559** villages d'enfants SOS
- Au total, près de **2 600** programmes sociaux, éducatifs et de santé permettent de venir en aide à plus d'**un million et demi** de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes), services ponctuels et jours de prise en charge*.

Chiffres 2018

*Hors programmes d'urgence

SOS Villages d'Enfants en France*

L'association française SOS Villages d'Enfants compte **17 villages d'enfants SOS en France** métropolitaine et 2 structures d'insertion professionnelle pour les jeunes majeurs.



Action en France

- 830 enfants et jeunes majeurs **accueillis** en France métropolitaine :
 - 752 dans 16 villages d'enfants SOS en fonctionnement.
 - 43 enfants dans le cadre des SAFI (Services d'Accueil Familial Immédiat).
 - 35 adolescents et jeunes majeurs à La Maison Claire Morandat (59).
- 144 éducatrices(teurs) familiales(aux).
- Durée moyenne du placement en village d'enfants SOS : 5,7 ans.
- 59 enfants **accompagnés** dans le cadre d'un PRF (Programme de Renforcement des Familles).

Dans le monde, SOS Villages d'Enfants France apporte un soutien dans 23 pays autour de ses missions fondamentales*

Accueil en villages d'enfants SOS

- 49 villages d'enfants SOS.

Prévention de l'abandon

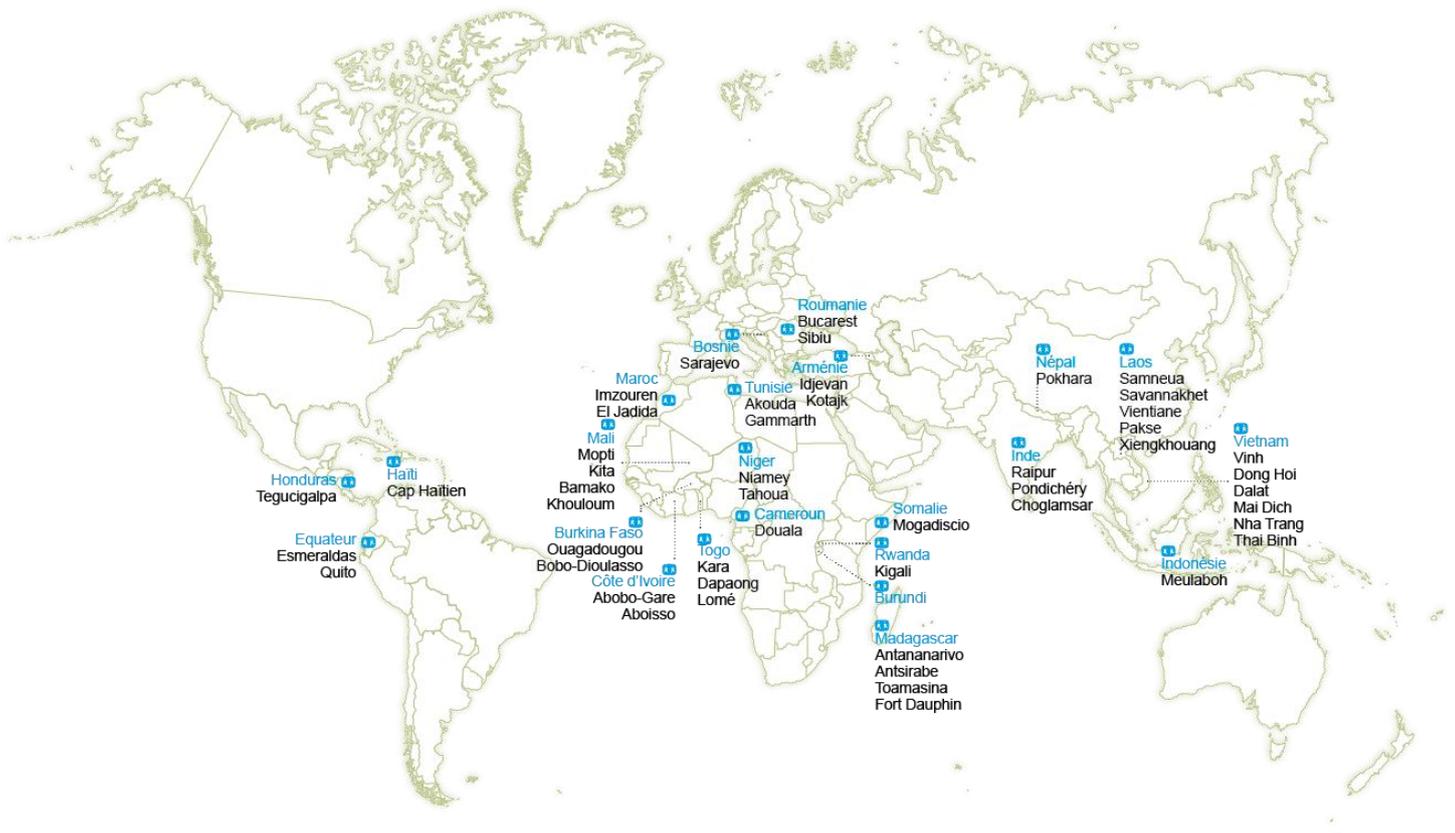
- Plus de 24 700 enfants bénéficiaires de 59 Programmes de Renforcement de la Famille (PRF) et accueillis dans les centres d'accueil de jour et les centres sociaux.

Accès à l'éducation

- 56 structures scolaires (maternelles, écoles primaires, secondaires, techniques, professionnelles et centres de formation) rattachées aux villages d'enfants SOS.

Accès à la santé

- Enfants et adultes des villages SOS et du voisinage bénéficient des soins et des actions de prévention de 15 structures médicales.



*Source : Rapport annuel 2018

LES PROGRAMMES EDUCATIFS DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

Afin de favoriser la réussite scolaire et préparer au mieux la future insertion socio-professionnelle des enfants accueillis, mais aussi développer leur équilibre et leur épanouissement personnel, l'association conduit des programmes éducatifs ambitieux autour de la scolarité, du sport et de la participation des enfants et des jeunes.

PYGMALION : programme en faveur de la réussite scolaire

Convaincue qu'une partie des difficultés scolaires des enfants accueillis en villages d'enfants SOS est liée à la situation de placement, l'association fait de la réussite scolaire des enfants accueillis une priorité.

Les pratiques d'accompagnement scolaire ont fait l'objet de recommandations aujourd'hui portées par le programme « Pygmalion », présenté dans un guide.

Cinq acteurs-clés de la réussite scolaire sont mobilisés autour de cet objectif : l'association, les équipes des villages d'enfants SOS, l'institution scolaire, l'enfant et ses parents.

Les actions relevant des villages d'enfants SOS s'articulent autour de trois axes : liens avec les écoles, suivi personnalisé de la scolarité de l'enfant, participation des parents.

Aujourd'hui, dans tous les villages d'enfants SOS, un éducateur scolaire est chargé de coordonner ce Programme.

Les Cahiers SOS N°8, « *Accrochage scolaire en situation de placement – Croire au potentiel de chaque enfant* » sont sur www.sosve.org/Publications.

PEPS (Programme d'Épanouissement Par le Sport)

Initié en 2010, le PEPS a deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement physique et psychologique des enfants et des jeunes ;
- Renforcer leur insertion sociale et leur autonomie.

La réalisation de ces objectifs s'appuie sur les activités proposées à travers différents stages (multisports Eau, multirandonnées) durant une année scolaire.

Le sport est un levier éducatif global et ces activités permettent de travailler sur de multiples valeurs : sens de l'effort, coopération, confiance, solidarité.

En 2018, un nouveau dispositif, le Programme Spécifique PEPS (PS-PEPS) a été mis en place afin de faire bénéficier certains jeunes d'un programme « sur mesure ».

ENCJ (Espace National de Consultation des Jeunes)

La participation collective est une priorité pour SOS Villages d'Enfants ; elle se décline au sein des Espaces Village de Consultation des Jeunes (EVCJ), et de l'ENCJ au niveau national. Cette dernière instance, dont la 5^e mandature a été installée en 2018, est composée d'un représentant élu de chaque village d'enfants SOS ainsi que de la direction de l'association.

Une charte et un guide de l'élu définissent ses objectifs et ses modalités de fonctionnement. Des travaux de l'ENCJ sont issues de nombreuses propositions pour améliorer les pratiques d'accueil et d'accompagnement de l'association.

SOS Villages d'Enfants mène de nombreuses activités de plaidoyer auprès des organismes nationaux et internationaux. L'association met aussi en place des groupes de réflexion internes, s'engage dans la réalisation d'études et de recherches et participe à des groupes de réflexion nationaux et européens.

Action auprès des organismes internationaux

Par l'intermédiaire de notre fédération internationale, nous développons une activité de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant auprès des organismes internationaux à New York, Bruxelles et Genève. La fédération dispose d'un statut consultatif au conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de l'Europe.

Plaider pour "ne laisser personne de côté"

Le plaidoyer contribue à l'élaboration et la mise en œuvre effective de politiques visant à améliorer, partout dans le monde, les conditions de vie :

- des enfants ayant perdu la protection familiale ou en risque de la perdre ;
- des jeunes majeurs à l'issue d'une mesure de protection ;
- des enfants confrontés à des conditions de vie qui les rendent extrêmement vulnérables.

Ainsi, nous souhaitons :

- Agir pour leur prise en compte dans les politiques publiques ;
- Alerter sur la situation des jeunes majeurs ici et ailleurs ;
- Promouvoir une approche par les droits de l'enfant ici et ailleurs.

En France, nos actions s'incarnent également dans la coordination et la participation à des collectifs d'ONG et d'associations :

- Groupe Enfance ;
- Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) ;
- Cause Majeur ! ;
- Dynamique Collective de la Convention aux Actes ;
- Coordination SUD ;
- Coordination Humanitaire et Développement (CHD).

Développement de projets en lien avec des équipes universitaires

L'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants qui lui sont confiés est un souci constant pour SOS Villages d'Enfants.

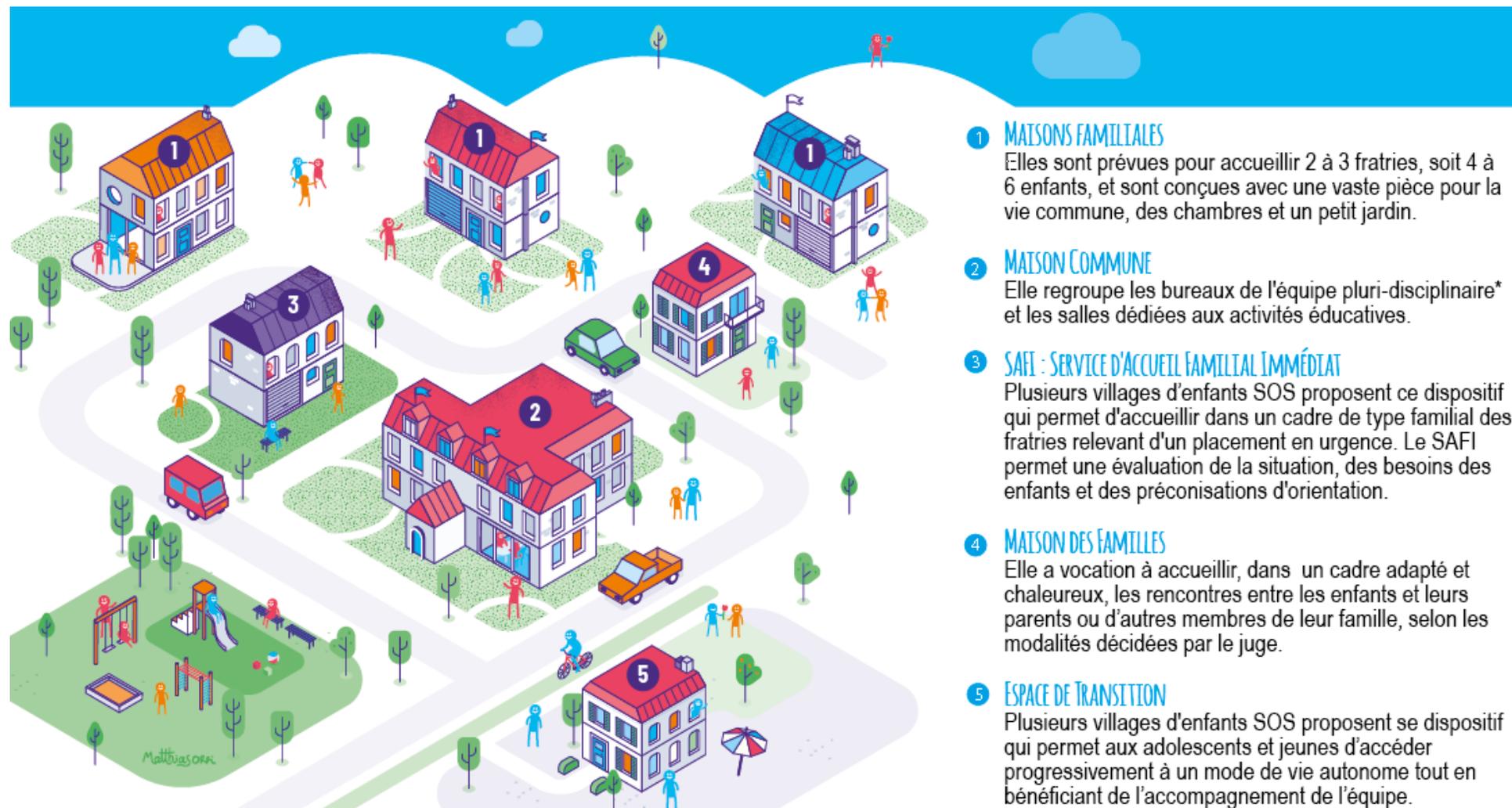
Ces rapports font l'objet de publications dans les Cahiers de SOS Villages d'Enfants :

- La fratrie dans le cadre du placement, 2006 ;
- 50 ans d'accueil de fratries en village d'enfants SOS, 2007 ;
- Parcours et devenir de fratries accueillies au village d'enfants SOS de Marseille, 2008 ;
- Parce que nous sommes sœurs et frères, les relations fraternelles pendant le placement, 2012 ;
- Le devenir adulte au prisme d'une recherche par les pairs : voyage en protection de l'enfance, 2015.
- Accrochage scolaire en situation de placement. Croire au potentiel de tous les enfants, 2018 : ce cahier propose une nouvelle approche de la scolarité des enfants placés et cherche à favoriser la création d'alliances éducatives favorisant l'accrochage scolaire ;
- A venir en 2019 : Cahier SOS sur les Droits de l'enfant.

Groupes de réflexion nationaux et européens

- Comité d'entente " protection de l'enfance " - Défenseur des Droits ;
- Groupe d'appui à " la protection de l'enfance " - CNAPE ;
- " Vers Le Haut ", (Think Tank).

Le fonctionnement d'un village d'enfants SOS



- 1 MAISONS FAMILIALES**
Elles sont prévues pour accueillir 2 à 3 fratries, soit 4 à 6 enfants, et sont conçues avec une vaste pièce pour la vie commune, des chambres et un petit jardin.
- 2 MAISON COMMUNE**
Elle regroupe les bureaux de l'équipe pluri-disciplinaire* et les salles dédiées aux activités éducatives.
- 3 SAFI : SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL IMMÉDIAT**
Plusieurs villages d'enfants SOS proposent ce dispositif qui permet d'accueillir dans un cadre de type familial des fratries relevant d'un placement en urgence. Le SAFI permet une évaluation de la situation, des besoins des enfants et des préconisations d'orientation.
- 4 MAISON DES FAMILLES**
Elle a vocation à accueillir, dans un cadre adapté et chaleureux, les rencontres entre les enfants et leurs parents ou d'autres membres de leur famille, selon les modalités décidées par le juge.
- 5 ESPACE DE TRANSITION**
Plusieurs villages d'enfants SOS proposent ce dispositif qui permet aux adolescents et jeunes d'accéder progressivement à un mode de vie autonome tout en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe.